



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre Communal d'Actions Sociales

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 19 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, REMAUD Valérie, AUCOIN Emmanuelle, CHARRIER Caroline, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, BALLEREAU Andrée, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, BRETHOME Nadine

ABSENTS et EXCUSES : ROUSSEAU Claude, CAILLAUD Nadia, CHARRIER Laurent, VIDAL Marie, VIAUD Séverine, LAMBERT Sandrine

Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 10

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

Monsieur Guy AIRIAU, Président, quitte la séance et ne participe pas au vote

N° 25-03-2025-01 Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Principal CCAS »

Le conseil d'administration sous la présidence de Madame CAILLAUD Brigitte délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur AIRIAU Guy, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	0,00 €	42 456,47 €	42 456,47 €
Recettes	0,00 €	32 675,31 €	32 675,31 €
Excédent / déficit 2024	0,00 €	-9 781,16 €	-9 781,16 €
Résultat 2023 reporté	27,81 €	17 394,63 €	17 422,44 €
Résultat de clôture 2024	27,81 €	7 613,47 €	7 641,28 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser recettes	0,00 €	0,00 €	
Excédent / déficit restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
Résultat global 2024	27,81 €	7 613,47 €	
Résultat global 2024 cumulé			7 641,28 €

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

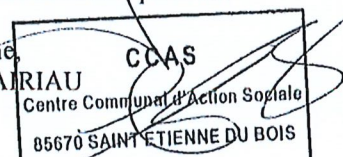
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,

Le Président, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre Communal d'Actions Sociales

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 19 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, REMAUD Valérie, AUCOIN Emmanuelle, CHARRIER Caroline, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, BALLEREAU Andrée, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, BRETOME Nadine

ABSENTS et EXCUSES : ROUSSEAU Claude, CAILLAUD Nadia, CHARRIER Laurent, VIDAL Marie, VIAUD Séverine, LAMBERT Sandrine

Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

N° 25-03-2025-02 Affectation du résultat 2024 « Budget Principal CCAS »

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Guy AIRIAU,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

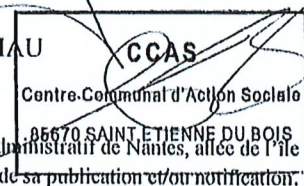
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses	0,00 €	42 456,47 €	42 456,47 €
Recettes	0,00 €	32 675,31 €	32 675,31 €
Excédent / déficit 2024	0,00 €	-9 781,16 €	-9 781,16 €
Résultat 2023 reporté	27,81 €	17 394,63 €	17 422,44 €
Résultat de clôture 2024	27,81 €	7 613,47 €	7 641,28 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser recettes	0,00 €	0,00 €	
Excédent / déficit restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
Résultat global 2024	27,81 €	7 613,47 €	
Résultat global 2024 cumulé			7 641,28 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation de résultats suivants :

Affectation du résultat	
Affectation à la section de fonctionnement (R 002)	7 613,47 €
Report en section d'investissement (R 001)	27,81 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



Centre Communal d'Actions Sociales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 19 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, REMAUD Valérie, AUCOIN Emmanuelle, CHARRIER Caroline, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, BALLEREAU Andrée, RENSON D'HERCULAISS Béatrice, BRETOME Nadine

ABSENTS et EXCUSES : ROUSSEAU Claude, CAILLAUD Nadia, CHARRIER Laurent, VIDAL Marie, VIAUD Séverine, LAMBERT Sandrine

Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

N° 25-03-2025-03 Approbation du Compte de Gestion 2024 « Budget Principal CCAS »

Le conseil d'administration du CCAS de la Commune de Saint Etienne du Bois après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

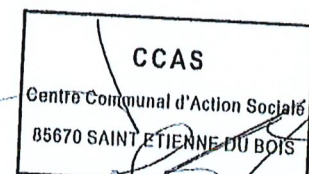
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Centre Communal d'Actions Sociales

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 19 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, REMAUD Valérie, AUCOIN Emmanuelle, CHARRIER Caroline, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, BALLEREAU Andrée, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, BRETOME Nadine

ABSENTS et EXCUSES : ROUSSEAU Claude, CAILLAUD Nadia, CHARRIER Laurent, VIDAL Marie, VIAUD Séverine, LAMBERT Sandrine

Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

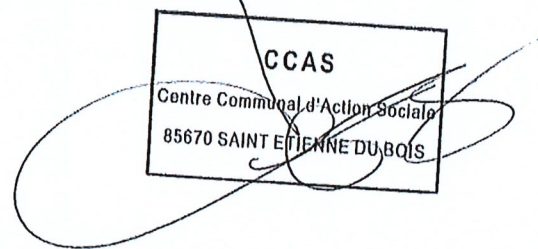
N° 25-03-2025-04 Budget prévisionnel 2025 « Budget Principal CCAS »

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration,

- Adopte le budget principal CCAS 2024 arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 35 613,47 € en fonctionnement et 27,81€ en investissement

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU





Centre **C**ommunal d'**A**ctions **S**ociales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 19 h 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Président du CCAS de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation : le 19 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, CAILLAUD Brigitte, REMAUD Valérie, AUCOIN Emmanuelle, CHARRIER Caroline, MOINARD Jeannine, GOTTHARDT Béatrice, JASNOT Maryse, BALLEREAU Andrée, RENSON D'HERCULAIS Béatrice, BRETOME Nadine

ABSENTS et EXCUSES : ROUSSEAU Claude, CAILLAUD Nadia, CHARRIER Laurent, VIDAL Marie, VIAUD Séverine, LAMBERT Sandrine

Nombre de Conseillers : En exercice : 17

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de séance : CAILLAUD Brigitte

N° 25-03-2025-05 Prix de vente des repas

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de reprendre la délibération du 05/12/2016 pour justifier les prix de vente des repas livrés à domicile puisque celle-ci porte sur la création d'un budget annexe « restauration scolaire, centre de loisirs, portage de repas ».

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la vente des repas à emporter n'est plus affectée au budget annexe restauration scolaire (budget clôturé) mais au budget principal du CCAS.

Il est proposé de maintenir les tarifs appliqués à savoir

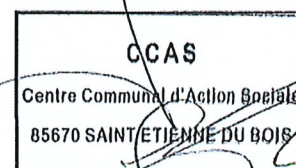
- Bénéficiaire habituel : 9.90 € par repas
- Bénéficiaire occasionnel : 10.50 € par repas
- Bénéficiaire supplémentaire pour une même adresse de livraison : 6.90 € par repas

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration,

- Décide de maintenir les tarifs appliqués sur le budget principal du CCAS :
 - o Bénéficiaire habituel : 9.90 € par repas
 - o Bénéficiaire occasionnel : 10.50 € par repas
 - o Bénéficiaire supplémentaire pour une même adresse de livraison : 6.90 € par repas
- La TVA n'est pas applicable à ce budget

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents

Pour copie conforme,
Le Président, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.